



Fausse declaration employeur

Par **lavau Irene**, le **18/01/2018** à **13:51**

Bonjour j aurai une question s il vous plait.

J ai fait une demande de déclaration en maladie professionnel j ai reçu une copie de mon dossier et j ai vu sur la feuille de colloque medico administratif que l exposition au risque est positif mais refuser car taux IP inferieur a 25% sa c est un fait. Mais j ai vu le double de mon employeur dans mon dossier ou la j ai remarqué qu il a fait de fausses déclarations sur mes plages horaires de travail ou il m a mit 4 jours de repos dans la semaine donc je pense que ma maladie professionnel n a pas été accepté a cause de cela.

Par **lelicenciemment**, le **18/01/2018** à **16:41**

Bonjour Irene Lavau,

Vous pouvez alerter les délégués du personnel de cette erreur.

S'il n'y en a pas, envoyer un recommandé à l'employeur en indiquant qu'il s'est trompé, mettez les dates de travail réelles, et attendez la suite. Qu'il réponde ou non, avertissez ensuite la CPAM dans les 15 jours, en mettant une copie de la lettre recommandée que vous avez envoyée.

Par **lavau Irene**, le **18/01/2018** à **19:39**

Merci de m avoir répondu lelicenciemment mais elle sait ce dont elle a fait puisque j ai en ma possession des plages horaires qu elle m avait eu envoyé a signé.

Par **lelicenciemment**, le **18/01/2018** à **21:27**

Certes, elle le sait.

Mais le but n'est pas de le lui rappeler, mais de commencer à constituer un dossier.

Par **P.M.**, le **18/01/2018** à **22:18**

Bonjour,

Vous pourriez directement alerter la CPAM avec copie à l'employeur que les déclarations de celui-ci sont erronées et exercer le recours contre le refus de reconnaissance de maladie professionnelle dans les délais par lettre recommandée avec AR...